

Formule 1

Formation de 120h

Préparation au CRPE 2027

1500 euros

POSSIBILITE 1 :

- **Soit un virement bancaire unique** de 1500€
(téléchargez le RIB de l'ISFEC Île-de-France : ICI
et dans le libellé du virement, indiquez :
NOM-Prénom-Prépa CRPE L3)*

POSSIBILITE 2 :

- **Soit une demande de mise en place de 3 prélèvements automatiques**
 - 1er prélèvement de 500€, qui sera débité le 10/10/2026
 - 2nd prélèvement de 500€, qui sera débité le 10/11/2026
 - 3ème prélèvement de 500€, qui sera débité le 10/12/2026
(complétez le mandat de prélèvement ci-dessous :
MANDAT SEPA à télécharger)

POSSIBILITE 3 :

- **Soit un chèque bancaire unique** de 1500€,
à l'ordre de ISFEC Île-de-France,
qui sera débité le 10/10/2026 (précisez au dos du
chèque votre NOM et Prénom + Prépa CRPE L3)

Les chèques sont à envoyer à :

ISFEC Île-de-France - A l'attention de Mme Laurine ANDRIEUX - 39 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris.

NB1 : Le paiement des frais pédagogiques vous assurera de la réservation de votre place à la formation.

NB2 : La formule 2 comporte OBLIGATOIREMENT la préparation de 102h + la formation annuelle en Français. Ce n'est pas dissociable.

Formule 2

Formation de 102h

Préparation au CRPE 2027

900 euros

POSSIBILITE 1 :

- **Soit un virement bancaire unique** de 900€
(téléchargez le RIB de l'ISFEC Île-de-France : ICI
et dans le libellé du virement, indiquez :
NOM-Prénom-Prépa CRPE L3)*

POSSIBILITE 2 :

- **Soit une demande de mise en place de 3 prélèvements automatiques**
 - 1er prélèvement de 300€, qui sera débité le 10/10/2026
 - 2nd prélèvement de 300€, qui sera débité le 10/11/2026
 - 3ème prélèvement de 300€, qui sera débité le 10/12/2026
(complétez le mandat de prélèvement ci-dessous :
MANDAT SEPA à télécharger)

POSSIBILITE 3 :

- **Soit un chèque bancaire unique** de 900€,
à l'ordre de ISFEC Île-de-France,
qui sera débité le 10/10/2026 (précisez au dos du
chèque votre NOM et Prénom + Prépa CRPE L3)



Formation de 37h

Formation annuelle en Français

886 euros

La formation est disponible sur la plateforme :
moncompteformation.gouv.fr

L'inscription ainsi que le règlement se fera
directement sur la plateforme CPF, via votre
compte personnel.

Important et pour information :

- L'échelonnement des paiements n'est pas
disponible pour cette partie financée via Mon
Compte Formation.
- Le solde de votre CPF peut couvrir
intégralement ou partiellement le montant de
votre formation. Si votre solde ne couvre pas
le montant total, le montant restant dû sera à
votre charge et **devra être réglé en une seule
fois par carte bancaire** depuis l'application
Mon Compte Formation ou depuis le site
moncompteformation.gouv.fr.

Mis à jour le 28/09/2026